

**DEC151258DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

**Vu** le projet de convention conclu entre « *the Universidad de Chile* » et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement de l'unité mixte internationale « *Centro de Modelamiento Matemático* » conclue entre « *the Universidad de Chile* » et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 juin 2015

Alain Fuchs